

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

---

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

*Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.*

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

*« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.*

*« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.*

*« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »*

---

**Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.**

**A. TOUSSAINT & CIE**

# ÉGLISE SAUVÉE du FEU



Les bardeaux et lambris ASBESTOSLATE protègent ABSOLUMENT du feu, les édifices—petits et grands,—sous tous les climats, et de plus, leur donnent une apparence jolie et attrayante. Ils durent aussi longtemps que la pierre, coûtent moins cher d'achat, ne coûtent rien pour l'entretien.

## TÉMOIGNAGE D'UN PRÊTRE

N.-D. D'Issoudun, Lothinière, 12 mars 1912.

Asbestos & Cement Products Co Ltd.,  
78 rue St-Pierre, Québec.

Messieurs,

Vous voulez savoir ce que je pense du Bardeau d'Amiante-Ciment? Ce que j'en pense, c'est que quand une fois on en a fait usage, on ne veut plus entendre parler de la planche de bois comme lambris extérieur. Tous les confrères qui ont vu l'église que je viens de construire et qui est recouverte de ce matériel n'ont que des éloges à m'adresser.

L'apparence extérieure est magnifique et, ce qui est mieux, c'est que ce matériel est à l'épreuve du froid et de la chaleur; malgré l'hiver très rigoureux que nous avons eu, notre Eglise a toujours été très confortable.

Au mois de janvier dernier, un incendie désastreux détruisit de fond en comble deux maisons, qui se trouvaient à quelques pieds de notre église encore en construction, communiqua le feu aux échafaudages, mais celle-ci protégée par les bardeaux d'Amiante, resta intacte. Donc, voilà ce que j'en pense.

(Signé) J.-A. ARTHUR POULIN,  
Prêtre, Curé.

Nous vendons tous les produits d'Amiante et de Ciment.

**La Cie des Produits d'Amiante et de Ciment**  
78 rue St-Pierre,

Casier postal 324.

**QUÉBEC.**

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
B-11 91  
National 169

**GARAND & THIBAUT**

Doreurs, Argenteurs et Nিকেleurs

308<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC, — Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis,

Aussi: argenteries de voitures.—Réparation d'ornements d'église.

UNE SPÉCIALITÉ : OUVRAGE GARANTI. — Une visite est sollicitée.



Casier 12 Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

**VINS DE MESSE**

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

**J. BAILLARGEON**

Bureau :  
64, rue St-Pierre,  
QUÉBEC.

# LA COMPAGNIE CARON

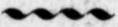
Limitée

39, Rue St-Joseph, Quebec.



Chasublerie, aubes, barrettes, nappes d'autel, tentures, bannières, dais, draps mortuaires, ciboires, calices, ostensoirs, chandeliers, lampes de sanctuaire, chemins de croix, statues, bouquets, cierges, bougies, encens, huile, vin de messe.

Cloches d'églises, tapis, stores pour services funèbres, orgues, harmoniums, missels, bréviaires, livres pour bibliothèque paroissiale, chapelets, médailles, pianos, gramophones, instruments de musique pour fanfare, musique en feuilles, ameublements de bureaux, papeterie, machines à écrire "OLIVER", toiles à chassis.



UNE VISITE EST SOLLICITÉE A NOTRE MAGASIN

**39, RUE SAINT-JOSEPH, - QUEBEC.**

## Les nouvelles bonnes chansons de France

La Maison MAZO bien connue par ses appareils et ses vues pour les projections lumineuses, a commencé depuis de nombreuses années déjà l'édition de chants qui peuvent être accompagnés par des projections lumineuses à cause des textes qui sont toujours particulièrement expressifs et moraux.

Mais ces chansons ont dépassé de beaucoup le cadre du début, celui de la projection, et elles sont maintenant très répandues en France. Nous serions heureux de les faire connaître à nos amis du Canada et nous leur en signalerons ici quelques-unes que nous leur recommanderons spécialement.

|                                                                                                         | France |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Mère de Dieu : Hymne à la Ste Vierge, ... de PICKERT... Piano et Chant, prix: 1.00                      | 1.00   |
| Les Grands Berceaux, ..... de THÉODORE BOTREL... " " " " 1.50                                           | 1.50   |
| La Terre Nationale, ..... " " " " 1.50                                                                  | 1.50   |
| Adieu Jeannette (Adieux du Bois-Chenu à Jeanne d'Arc) ..... de THÉODORE BOTREL... " " " " 2.00          | 2.00   |
| La Fileuse, ..... " " " " 1.00                                                                          | 1.00   |
| Les Étoiles, grand succès, ..... de GEORGES FRAGEROLLE... " " " " 1.50                                  | 1.50   |
| Les Étoiles, joie chanson pour jeunes filles, ..... de GEORGES FRAGEROLLE... Piano et Chant, prix: 1.50 | 1.50   |
| La Ballade à la Lune ..... " " " " 1.75                                                                 | 1.75   |
| Sur le Nil, chanson égyptienne, ..... " " " " 1.75                                                      | 1.75   |
| Qu'en pense-tu, mon Gars } Chansons du Réveille, à cri-                                                 |        |
| Le Drapeau du Paysan... } tique et à enseignement, de                                                   |        |
| Le Moulin Enchanté ..... } GEORGES FRAGEROLLE... " " " " 1.75                                           | 1.75   |
| La Dernière Patrie, Chanson Indienne, ..... de GEORGES FRAGEROLLE... " " " " 1.75                       | 1.75   |
| Le Roi des Gondoliers, Chanson Vénitienne, ..... de JEAN FRAGEROLLE... " " " " 1.75                     | 1.75   |
| Le Sang des Aïeux, ..... " " " " 1.25                                                                   | 1.25   |
| La Légende de St-Martin, ..... " " " " 1.75                                                             | 1.75   |
| Les Trois Chérubins, Légende de Noël, ..... " " " " 1.75                                                | 1.75   |
| Le Berceau de La Vierge, ..... " " " " 1.00                                                             | 1.00   |
| Saint Hubert d'Aquitaine, air de chasse " " " " 1.75                                                    | 1.75   |
| Dieu vous aime tant, Noël, ..... GEORGES FRAGEROLLE... " " " " 1.00                                     | 1.00   |
| Le Muletier d'Andalousie, Chanson Espagnole, ..... GEORGES FRAGEROLLE... " " " " 1.75                   | 1.75   |
| Vains Mirages, Chanson Chimérique, ..... de JOSÉ CREUS... Part. dion de " " " " 1.75                    | 1.75   |
| Jolie Dormeuse, Chanson Bergoise pour Dame, ..... de JOSÉ CREUS... " " " " 1.25                         | 1.25   |
| La Vieille Charrue, Chanson Paysanne, ..... de G. SAINT SERVAN... " " " " 1.00                          | 1.00   |
| Dans nos Hameaux, Chanson Paysanne, ..... de RÉNÉ LETOURNE... " " " " 1.25                              | 1.25   |
| Mes Blancs Moutons, Chanson Paysanne, ..... de RÉNÉ LETOURNE... " " " " 1.25                            | 1.25   |
| Le Vieux Moulin, Chanson Normande, ..... de GASTON PERDUCT... " " " " 1.75                              | 1.75   |
| La Chanson du P'tit Marsoulin, Chanson Normande, ..... de GASTON PERDUCT... " " " " 1.75                | 1.75   |

### NOUS RECOMMANDONS UN ESSAI !

**Les Timbres-poste Canadiens sont acceptés en paiement.**

S'ADRESSER A

**La Maison MAZO, 8, Boulevard Magenta, Paris**

La musique est envoyée par poste, FRANCO, mais non recommandée, si on désire la recevoir recommandée, ce qui est plus sûr, ajouter 0.25 en timbres-poste.

H

E  
CH  
MA

O  
gnem  
const  
naire

Nou

2502

# HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

## PRATTE



POUR  
ÉGLISES,  
CHAPELLES,  
MAITRISES.



INDISPENSABLE  
PARTOUT  
OU L'ON  
CHANTE



PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande.

**LA FABRIQUE DE PIANOS PRATTE**

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTREAL.

TROIS MAGNIFIQUES CROISIÈRES

CANAL DE PANAMA, ANTILLES ET VENEZUELA

— PAR LE —

SS. "GROSSER KURFURST"

de la Compagnie North German Lloyd

14 janvier, 12 février,  
19 mars 1914



GIBRALTAR, ALGER, NAPLES, GENES, EGYPTE ET LE NIL

PAR LES LUXUEUX PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

**NORTH GERMAN LLOYD.**

Ligne directe pour Londres, Paris et Berlin

Par les magnifiques vaisseaux de la compagnie

**NORTH GERMAN LLOYD**

Service de table parfait - Taux raisonnables  
Itinéraires agréables.

Pour livrets descriptifs, taux, listes de départs, etc.

**HONE & RIVET** Agence Générale  
des Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, MONTRÉAL

31, RUE BUADE, QUÉBEC.



# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 225. — *Les Quarante-Heures*, 225.

**Partie officielle** : « Motu proprio » sur les offices divins, 226 ; Intention de l'A. de la P., 228.

**Partie non officielle** : La Franc-maçonnerie à l'école, 195.—**REVUE DU MONDE CATHOLIQUE** : Allemagne, 232 ; Colombie, 233 ; Hollande, 233 ; Irlande, 234 ; Madagascar, 234. — **LITURGIE** : Nouveau « Motu proprio », 234.

**Bulletin des Œuvres** : CAUSERIE SOCIALE : La Papauté, (Louis Veillot), 237. — FAITS ET ŒUVRES : Nouvelle loi de licences, 239 ; Un bon Comité paroissial, 240.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 28 décembre.** — Dim. vacant. LES SS. INNOCENTS.  
**Lundi, 29.** — S. Thomas de Cantorbery, évêque et martyr.  
**Mardi, 30.** — Du dim. dans l'oct. de Noël, *semi dble privil.*  
**Mercredi, 31.** — S. SYLVESTRE I, pape et conf.  
**Jeudi, 1 janvier.** — CIRCONCISION DE N. S. J. C. (d'obligation) *2<sup>de</sup> classe.*  
**Vendredi, 2.** — Octave de S. Etienne.  
**Samedi, 3.** — Octave de S. Jean.  
**Dimanche, 4.** — Dim. vac. Oct. des SS. Innocents.

---

## QUARANTE-HEURES

**29 décembre**, Rédemptoristines de Ste-Anne de Beaupré.—**31**, Missionnaires de Marie.—**2 janvier**, N.-D. du S.-Rosaire, (Beaupré).—**4**, Dominicaines (Québec).

## PARTIE OFFICIELLE

### MOTU PROPRIO

MODE PARTIELLEMENT NOUVEAU DE DISPOSER LES OFFICES DIVINS

(Traduction)

PIE X, PAPE

Il y a deux ans, en édictant la Constitution apostolique *Divino afflatu*, par laquelle Nous avons spécialement en vue, autant que faire se pouvait, d'instituer la récitation intégrale hebdomadaire du Psautier et de rétablir les anciens offices des dimanches, nombre d'autres desseins occupaient Nos pensées, partie simples projets, partie même en voie d'exécution, et qui se rapportaient à la réforme, entreprise par Nous, du Bréviaire romain ; mais comme il n'était pas possible alors, à cause de multiples difficultés, de les réaliser, Nous avons été obligé de les ajourner à un moment plus opportun. Car, pour la distribution du Bréviaire réformé telle que Nous la voulons, c'est-à-dire parfaite, il reste encore à ramener le calendrier de l'Église universelle à son premier plan et à sa première forme sans toucher cependant aux belles additions qu'y a apportées la fécondité toujours merveilleuse de l'Église, Mère des saints ; il reste à utiliser des passages appropriés de l'Écriture, des Pères et des Docteurs, restitués dans leur version authentique, à retoucher sobrement les vies des saints d'après les sources, et à mieux disposer plusieurs traits de la liturgie après les avoir allégés des superfétations.

Mais toutes ces réformes, au jugement des doctes et des prudents, demandent des travaux aussi considérables que prolongés ; pour ce motif, une longue suite d'années devra s'écouler avant que cette sorte d'édifice liturgique, que l'Épouse mystique du Christ a élevé avec un zèle clairvoyant en témoignage de sa piété et de sa foi, apparaisse de nouveau splendide de dignité et d'élégance, comme sans aucune trace de vétusté.

Cependant, les lettres et les entretiens de beaucoup de Nos Vénérables Frères Nous ont appris qu'il est vivement souhaité par eux et un très grand nombre de prêtres que le Bréviaire, conjointement avec le nouveau Psautier et ses rubriques, contiennent tous les changements qui peuvent résulter de ce nouveau Psautier ou en ont déjà été la conséquence. En même temps qu'ils Nous adressaient ces demandes instantes, ils exprimaient

le  
Ps  
su  
of  
ju  
fo  
N  
N  
at  
pr  
bc  
im  
un  
mi  
et  
  
pa  
fêt  
sol  
à  
5  
Jé  
co  
ét  
au  
n'  
ad  
tie  
au  
  
tal  
de  
qu  
mé  
ser  
2e  
sou  
  
sui  
  
fêt  
de  
  
qu  
rés

leur vif désir de voir employer plus fréquemment le nouveau Psautier, conserver avec plus de soin les offices des dimanches, supprimer les inconvénients provenant de la translation des offices et opérer certains autres changements, qui sembleront justifiés. Ces vœux, fondés sur la vérité des choses et très conformes à Notre volonté, Nous les avons accueillis avec plaisir, et Nous pensons le temps venu maintenant de les réaliser, car on Nous a informé que les éditeurs de la S. Cong. des Rites, en attendant la correction définitive du Bréviaire romain par décret, préparent une nouvelle édition de ce Bréviaire. Il Nous a paru bon de profiter de cette occasion, et c'est pourquoi, après avoir imploré la lumière de la divine Sagesse, pris conseil de quelques-uns des Éminentissimes cardinaux et demandé l'avis d'une Commission particulière, de Notre propre mouvement Nous statuons et décrétons ce qui suit :

I. — Suivant l'ancienne coutume de l'Église, qu'on n'omette pas facilement les offices des dimanches. — C'est pourquoi aucune fête, même de Notre-Seigneur, ne devra désormais avoir sa solennité fixée aux dimanches ; il faudra en excepter cependant, à cause de sa nature particulière, le dimanche tombant du 1er au 5 janvier ; Nous le consacrons à honorer le Très Saint Nom de Jésus à cause du rapport de cette fête avec le mystère de la Circocision. — Quant aux fêtes auxquelles jusqu'ici un dimanche était attribué, elles seront toutes, à perpétuité, transférées à un autre jour, sauf la fête de la Très Sainte Trinité. — Et pour qu'on n'omette durant le Carême aucun des offices des dimanches, si admirablement faits pour exciter dans les âmes la pénitence chrétienne, Nous élevons les IIe, IIIe et IVe dimanches de ce temps au degré de 1re classe.

II. — La célébration des octaves étant un obstacle à la récitation du Psautier, Nous voulons, pour que cet empêchement devienne plus rare, qu'à l'avenir les seuls doubles de 1re classe qui ont des octaves complètes les conservent ; mais dans ces mêmes octaves, excepté celles qui sont privilégiées, les psaumes seront pris de la Férie occurrente.—Les octaves des doubles de 2e classe ne seront célébrées que le jour de l'Octave et seulement sous rite simple.

III. — Les leçons de l'Écriture occurrente seront toujours suivies des répons du temps.

IV. — On ne fera aucune translation, même perpétuelle, des fêtes célébrées dans l'Église universelle, si ce n'est des doubles de 1re et 2e classes.

Quant à la manière dont on devra réaliser les prescriptions que Nous venons d'édicter ici et aux autres changements qui en résultent non seulement pour le Bréviaire mais encore pour le

Missel, les deux livres devant concorder, la S. Cong. des Rites, suivant les avis d'une *Commission* particulière instituée par Nous, les déterminera par des Décrets spéciaux, et elle veillera à ce qu'il soit fait une nouvelle édition typique tant du Bréviaire que du Missel.

Nous voulons que Nos présentes prescriptions soient valables dès qu'elles auront été promulguées par ce *Motu proprio*. Cependant, eu égard soit aux *Ordos* déjà faits pour l'an prochain, soit au temps que les imprimeurs réclament, Nous concédons tant aux membres du clergé séculier qu'à ceux des Instituts religieux, des deux sexes, qui se servent, pour la récitation de l'office, du Bréviaire romain, de n'être tenus à ces prescriptions qu'à partir du 1er janvier 1915 ; pour ceux qui ont le droit de se servir d'un Bréviaire différent du romain, la S. Congrégation réglera dans quelles limites ils devront se conformer à ces prescriptions.

Chacun toutefois pourra encore se procurer et employer, pour la récitation des heures canoniales, les Bréviaires actuellement en usage, à condition d'y joindre un livret spécial permettant de se conformer à la Constitution *Divino afflatu* et aux Décrets qui l'ont suivie, et d'observer avec soin ce que Nous statuons par ce *Motu proprio*, comme tout ce que la S. Cong. des Rites pourra décréter sur ce même sujet.

Toutes mesures que Nous établissons, édictons, nonobstant toutes choses contraires, mêmes dignes d'une mention spéciale.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 octobre 1913, de Notre Pontificat la onzième année.

PIE X, PAPE.

## L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

### *Intention générale pour le mois de janvier*

#### L'A. DE LA P. DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET SÉMINAIRES

Une éducation chrétienne serait incomplète si elle ne développait chez l'enfant l'esprit de zèle. L'initier à l'*A. de la P.* dès l'école sera lui faire pratiquer une vie de zèle : zèle universel tendant à la conversion des âmes en général ; zèle particulier et individuel par l'action apostolique des Associés entre eux et des Zélateurs sur les Associés ; zèle surnaturel puisant sa raison d'être et ses moyens d'action surtout dans les motifs de la foi. De plus, l'éducation, en général, ayant pour but de former la caractère et de tremper la volonté, l'*A. de la P.* offre à tous les maîtres qui ont ce souci les ressources inépuisables de la pratique du *Trésor*.

## OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR JANVIER

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour la diffusion de l'*Apostolat de la Prière*, dans les maisons d'éducation.

*Résolution apostolique* : Propager et organiser solidement l'*A. de la P.* dans les maisons d'éducation.

**PARTIE NON OFFICIELLE****LA FRANC-MAÇONNERIE À L'ÉCOLE****CE QUE VEUT FAIRE LA F. M.**

La F. M. veut interdire au PRETRE le droit d'enseigner.

En effet :

*Vœu maçonnique* : « Le droit d'enseigner est interdit en France à tout homme qui fait vœu de chasteté ».

(Proposition du F. Carnaud, député, 10 février 1899).

Vœu renouvelé en 1901 et 1902 par les FF. Buisson, A. Girard et Félicien Paris.

*En exécution de ces vœux*, le F. Massé, député de la Nièvre, vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet, dont l'article 10 est ainsi conçu :

« *Les établissements secondaires privés sont ouverts et dirigés par un personnel laïque, A L'EXCLUSION DES MINISTRES DU CULTE, etc.* »

La F.-M. veut interdire au Père de Famille le droit d'enseigner.

Témoin ces paroles imprudentes :

« Le père de famille ne doit jamais oublier qu'il n'agit vis-à-vis de ses propres enfants que comme délégué de la société, et, de même que la société ne lui permet pas d'empoisonner matériellement le corps de ses enfants, cette même société n'a pas le droit de laisser empoisonner la conscience morale de ces mêmes enfants par le père de famille. » (Paroles du F. Debierre, Convent de 1902.)

*Donc vos enfants ne sont pas à vous, mais à l'Etat!*

Et encore :

« 1° Qu'une disposition ainsi conçue soit ajoutée au Code Civil : Défenses formelles soient faites aux parents, ascendants ou ayants-droits quelconques, de donner ou d'enseigner à leurs enfants, une religion, quelle qu'elle soit, sous peine de déchéance paternelle et de puissance légale.

« 2° Que l'instruction laïque et obligatoire donnée par l'État soit seule autorisée, et que les parents qui voudraient instruire les enfants à leur domicile ne puissent le faire qu'avec le concours d'instituteurs ou d'institutrices approuvés et présentés par l'État.»

— (Loges algériennes, Congrès de 1903.)

La F.-M. veut la coéducation des sexes et la *corruption*.

Témoin ce vœu :

« Que tous les enfants des *deux sexes* reçoivent, dans des écoles *mixtes*, la même éducation. »

Déjà, chaque année, sur un point ou l'autre de la France, on signale des tentatives de coéducation. Rappelez-vous les horreurs de Cempuis.

Toutes ces tentatives, d'ailleurs, ne sont que des étapes vers le but suprême de la F.-M., LA CORRUPTION.

La preuve en est dans ce document monstrueux :

« *Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise, c'est la corruption. A l'œuvre donc et jusqu'à la fin. Popularisons le vice dans les multitudes, qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles en soient saturées... Ne vous laissez jamais de corrompre.* » — (Circulaire maçonnique, 1838).

Et cet autre :

« *Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme... ; mais puisque nous ne pouvons la supprimer, CORROMPONS-LA.* » — (Haute-Vente italienne.)

Chan. A. GIRARD,  
Curé-doyen de Rennes.

## LA VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION

### FAVEUR OBTENUE PAR SON INTERCESSION

Le nom, les œuvres et la sainteté de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation ne sont pas connus que dans notre pays.

Dernièrement, une lettre de Belgique, adressée à la Supérieure des Ursulines de cette ville, signalait une nouvelle faveur obtenue par l'intercession de la Vénérable Servante de Dieu.

Cette lettre vient des Sœurs Dominicaines de Nancy.

Comme toutes les Congrégations enseignantes, cette Communauté, vouée à l'éducation comme à l'instruction des jeunes filles, et dont le beau et vaste couvent de Nancy a été volé par le gouvernement sectaire qui désole notre ancienne mère-patrie, s'est vue chassée de France par la persécution qui y sévit depuis 1905 et s'en est allée se réfugier en Belgique, à St-Servais de Namur.

Dans leur exil ces bonnes religieuses essaient de continuer leur œuvre d'apostolat. Elles ont ouvert un nouveau pensionnat bien situé sur le sommet d'une colline qui domine la vallée de la Meuse et où le grand air ne manque pas. Il leur est interdit de recevoir des élèves belges, car cela ferait tort aux maisons d'éducation du pays. Elles ne peuvent admettre que des jeunes filles venant de France ou d'ailleurs, à l'étranger. Et jusqu'à cet automne elles n'avaient que peu d'enfants. « Nous avons donc « promis, pendant nos vacances, écrit Sœur Marie de la Trinité, « cent francs pour la canonisation de votre Vénérable Mère « Marie de l'Incarnation si nous obtenions cinquante élèves pour « la rentrée d'octobre.

« Nous les avons, ma Révérende Mère, et pour accentuer « son intercession, semble-t-il, la Vénérable Mère nous a envoyé « plusieurs américaines.»

Malgré leur état de gêne, les bonnes religieuses se sont acquittées fidèlement de leur promesse.

Espérons que la Vénérable continuera d'accorder sa protection et d'envoyer des élèves aux exilées qui à l'étranger, continuent de se vouer à l'éducation des jeunes filles.

**Offrande jubilaire de Guillaume II.** — A l'occasion des noces d'argent gouvernementales de l'empereur Guillaume II une collecte avait été faite dans les diocèses allemands et offerte au jubilaire. Cette offrande qui s'élevait à près de deux millions de francs a reçu une destination aussi noble que généreuse. La somme a été distribuée à vingt-deux missions catholiques dans les pays de protectorat allemand, en Afrique et en Océanie.

**Le catholicisme dans le Brunswick.** — La fin de la Régence dans le Brunswick appelle notre attention sur la situation des catholiques, dans le duché dont la Maison de Cumberland hérite la souveraineté.

Tandis que la ville de Brunswick fut une des premières à se déclarer pour la « Réforme », le duché de ce nom, par œuvre du duc Henri, un des adversaires déclarés de la Ligue de Schmalkalden, resta catholique pendant longtemps, et c'est seulement vers 1570 que le duché devint protestant.

Le monastère de St-Ludger de Helmstedt, voilà tout ce qui resta du catholicisme. Ce monastère fut en 1803 sécularisé, son église devint la paroisse catholique de cette ville, l'école annexée au monastère resta aux catholiques, les biens furent incamérés. Au cours du 18<sup>ème</sup> siècle, se reconstituèrent deux autres communautés catholiques, à Brunswick et à Wolfenbittel, surtout à la suite de la conversion au catholicisme du duc Antoine Ulrich.

Les successeurs de ce duc « tolèrent » les catholiques ; mais, en vertu du règlement de 1768, tous les catholiques étaient sujets à la juridiction paroissiale protestante, de façon que le curé catholique, pour pouvoir administrer le baptême, bénir les mariages et enterrer les morts, etc., devait recourir à l'autorisation écrite du respectif pasteur protestant, qui la concédait selon son bon plaisir. On devine à quelles tracasseries pouvait amener ce système de « tolérance », surtout quand il s'agissait de mariages mixtes. Jusqu'en 1871, les catholiques lui payaient même les droits d'étole.

En 1867 seulement, les trois paroisses de Brunswick, de Wolfenbittel et de Helmstadt furent soustraites à la juridiction paroissiale protestante ; et le gouvernement était autorisé à donner la même concession à d'autres communautés. Mais il fallait beaucoup de tenacité aux catholiques, surtout au clergé, pour obtenir cette concession dans quelques cas. Les prêtres demeurant en dehors du duché ne pouvaient exercer aucune fonction spirituelle sur le territoire brunswickois, même dans des cas d'urgence, sans en avoir obtenu la permission du ministère et avoir prêté le serment sur la Constitution du pays.



Une loi de 1908 autorise la police à permettre aux prêtres du dehors l'exercice extraordinaire d'une fonction sacrée.

Dans ces dernières années on a laissé tomber d'autres dispositions restrictives pour l'Église catholique. Mais il en reste encore beaucoup, même à l'égard des messes privées et de l'administration des Sacrements. La condition des catholiques à l'égard de l'école était des plus déplorables. Dans la plupart des cas, les enfants devaient fréquenter les écoles communales, protestantes, et presque la moitié de ces enfants restait sans enseignement religieux.

Ce ne fut qu'en 1910 que les enfants catholiques furent dispensés de l'obligation d'apprendre et de chanter les chants religieux protestants, de participer à certaines solennités de caractère protestant, etc. Il arrivait même qu'une école « protestante » comptait une majorité d'écoliers catholiques.

Finalement, en 1912, le Parlement vota une loi obligeant les Communes à l'entretien d'une école catholique, quand il y a un nombre suffisant d'élèves catholiques.

Le total des catholiques du duché est de 27,000, assistés par 15 prêtres, sujets de l'Évêque de Hildesheim. On espère que sous le nouveau duc, qui s'est formé à l'étranger a des vues plus larges et plus conciliantes, disparaîtront les dernières restrictions qui entravent la liberté de l'Église catholique dans ce pays.

#### COLOMBIE

**La vie catholique.** — De toutes les républiques de l'Amérique du Sud, la Colombie est celle qui accorde à la religion catholique le plus de libertés. Dernièrement le parlement colombien a voté une loi défendant l'existence de la Franc-maçonnerie sur toute l'étendue du pays. Tout récemment aussi, à Bogota de Santa Fe, capitale de la république, avait lieu un Congrès national eucharistique, auquel prenaient part le président de la République, tous les corps constitués, l'armée, la population tout entière, et pendant lequel le pays fut de nouveau officiellement consacré au Sacré-Cœur.

Cet état de chose si consolant n'exclut malheureusement pas toute crainte au sujet de l'avenir religieux de la Colombie. Les sectaires avec l'appui plus ou moins avoué du président libéral Rostrefo, catholique pratiquant qui fait l'œuvre des ennemis de l'Église, se sont emparés des trois-quarts des postes importants dans le gouvernement et l'administration. — Les catholiques sont au pouvoir depuis trente ans. Ils ont rétabli l'ordre et la prospérité dans le pays. Si le parti libéral s'empare du pouvoir, la guerre à l'Église commencera, les ordres religieux et surtout les Jésuites, seront chassés. Espérons que les prochaines élections ramèneront les catholiques au pouvoir.

#### HOLLANDE

**Missions des Indes.** — Les missions catholiques dans les Indes (Iles de la Sonde) ont acquis ces derniers temps un développement

remarquable. Jusqu'à il y a quelques années, toutes les Indes hollandaises dépendaient du Vicariat Apostolique de Dattavia (Ile de Soumatra), confié aux Pères Jésuites. On détacha d'abord du Vicariat le Borneo hollandais, en y organisant une préfecture Apostolique confiée aux Pères Capucins. Maintenant on détache du même Vicariat Apostolique les Iles de la Petite Sonde dont la Préfecture Apostolique est confiée aux Pères du Verbe Divin. Le Père Noyen de la dite congrégation vient d'en être nommé préfet Apostolique. Le Vicariat Apostolique de Battavia garde les grandes îles de Soumatra, Giava, Celebes et d'autres îles plus petites. La Préfecture Apostolique du Borneo hollandais comprend la plus grande part de l'île homonyme. La nouvelle Préfecture Apostolique des Petites Iles de la Sonde comprend Soumba, Timoi, etc. Dans la nouvelle Guinée hollandaise se trouvent les Sœurs missionnaires du Sacré-Cœur.

#### IRLANDE

**La plus vieille église irlandaise.** — Elle se trouve sur les hauteurs sauvages du district de Tarmon Carron, dans le comté de Clare.

Elle a été élevée par S. Tarmon, en 475, alors que S. Patrice vivait encore. Elle mesure 21 pieds sur 12. La voûte, en pierre et de forme élancée, s'est écroulée. Mais les murs formés de pierres énormes, dont certaines ont jusqu'à dix pieds de longueur et pèsent une demi-tonne, sont aussi solides qu'au premier jour.

#### MADAGASCAR

**Les circonscriptions ecclésiastiques.** — La récente division du Madagascar, central porte à cinq les divisions de Madagascar d'après le décret de Rome du 7 mai 1913. Voici leurs dénominations :

Vicariat apostolique de Diégo-Suarez (Pères du Saint-Esprit), vicariat apostolique de Tananarive, vicariat apostolique de Fianarantsoa (Pères Jésuites), vicariat apostolique de Fort-Dauphin (Lazaristes), préfecture apostolique de Betafo (Pères de la Salette).

### LITURGIE

#### NOUVEAU " MOTU PROPRIO "

Dans ce nouveau *Motu Proprio* du 23 octobre 1913, le Souverain Pontife poursuit la réalisation plus complète du but qu'il s'était proposé dans la Bulle *Divino Aflatu* et qu'il indiquait dans cette phrase de l'introduction : « Les offices des saints ont commencé peu à peu à se multiplier et il s'en est suivi une disparition presque complète de la liturgie dominicale et des fêtes. » Faire prévaloir le *Temporal* sur le *Sanctoral*, parce que le premier est le cycle christologique et traditionnel, telle est la pensée maîtresse du grand restaurateur de toutes choses dans le Christ.

La Bulle *Divino Aflatu* et le *Motu Proprio* « *Abhinc duos annos* » ne sont, comme l'indiquent d'ailleurs les premiers mots de ce dernier, qu'un seul et même acte pontifical.

Dans son *Motu Proprio* Pie X se présente à nous comme l'architecte qui relève pièce par pièce, de son délabrement, le monument liturgique antique. Pour continuer son image, nous dirons qu'il dégage la nef centrale de l'église, tellement encombrée d'autels et de statues qu'on pouvait à peine découvrir le sanctuaire et l'autel majeur, et rétablit dans les chapelles latérales et les bas-côtés le culte des saints.

Remettre en honneur le Dimanche et l'Office ferial avec son psautier intégral, voilà le but poursuivi.

Le premier résultat est obtenu par la suppression des fêtes *fixes* le dimanche.

Le second par une série de mesures : a) la modification des Octaves ; b) l'emploi plus fréquent des lectures et répons du Temps ; c) la réduction de la translation des fêtes ; d) l'adoption obligatoire du calendrier de l'Église universelle, ce qui entraîne la suppression des fêtes *pro aliquibus locis* (pas évidemment les fêtes propres à un diocèse).

Disons un mot de ces différents points.

#### 1° *Suppression des fêtes fixes*

*Règle générale nouvelle* : un dimanche quelconque exclut la fixation d'une fête. Cette règle n'admet qu'une seule exception : la fête de la Sainte Trinité reste fixée au premier dimanche après la Pentecôte. Pâques et la Pentecôte sont essentiellement une liturgie dominicale, la plus dominicale de toutes. Ce ne sont donc pas des fêtes qui se substituent à l'office d'un dimanche.

De ce chef, voici les dimanches qui sont réhabilités définitivement :

1. *Deuxième dimanche après l'Épiphanie* par la translation de la fête du saint Nom de Jésus au *Dominica vacat* avant l'Épiphanie, sinon au 2 janvier (dans ce cas, deux jours de suite le même Évangile?).

2. *Troisième dimanche après Pâques* : par la fixation de la fête du patronage de saint Joseph au mercredi qui précède ce dimanche.

3. *Le dimanche entre le 22 et le 28 juin*, par le retour de saint Jean-Baptiste à sa date liturgique dont il n'a été évincé que pendant un an, à savoir le 24 juin.

4. *Le premier dimanche de juillet*, par la translation définitive à un jour de semaine de la fête du précieux Sang.

5. *Le dimanche après l'Assomption*, par la fixation de saint Joachim au 16 août.

6. *Le troisième dimanche de septembre*, par la translation de la fête de Notre-Dame des sept Douleurs au premier jour libre pendant la semaine.

7. *Le premier dimanche d'octobre*, par la translation de la fête

de Notre-Dame du Rosaire au premier jour libre pendant la semaine.

8. *Le premier dimanche après l'Octave de la Toussaint*, par la fixation à une date à déterminer par l'Ordinaire en conseil capitulaire de l'anniversaire de la Dédicace des Églises.

9. *Le deuxième dimanche après l'Octave de la Toussaint*, qui était *dies octava* de la Dédicace.

10. D'autre part, tous les dimanches du Carême étant maintenant de première classe (le 2e, 3e et 4e étaient de seconde classe), les fêtes de saint Joseph et de l'Annonciation ne pourront plus périodiquement éclipser un dimanche. De plus, dans chaque diocèse l'une ou l'autre fête était également fixée le dimanche.

On peut donc compter UN GAIN DE DIX DIMANCHES PAR AN au moins, grâce à l'application de ce nouveau principe.

*Calcul approximatif :*

Avant Pie X, 20 offices du dimanche ; après « Divino Afflatu » : 36 offices du dimanche ; maintenant : 46 offices du dimanche. Les six autres dimanches sont éliminés : 1° Un par la fête de la Sainte-Trinité ; 2° Les cinq autres par l'occurrence des fêtes doubles de première ou deuxième classe. Il y en a de 30 à 35 par an. En divisant par 7, on obtient par an une moyenne de cinq fêtes qui priment les dimanches.

Ainsi en 1914, cinq dimanches seront omis par occurrence :

*Dim. 26 juillet* : Sainte Anne (8e dimanche après Pentecôte) ;

*Dim. 16 août* : Saint Joachim (11e dimanche après Pentecôte) ;

*Dim. 18 octobre* : Saint Luc (20e dimanche après Pentecôte) ;

*Dim. 1er novembre* : Toussaint (22e dimanche après Pentecôte) ;

*Dim. 27 décembre* : Saint Jean l'Évangéliste (dimanche *infra oct. Nat.*).

La loi d'occurrence assure donc le retour septennal au dimanche des grandes fêtes du cycle, sans condamner aucun dimanche à un perpétuel oubli, comme le faisaient les fêtes fixes.

Les curés feront bien de se fournir d'ornements verts : ce sera la couleur de 25 à 30 dimanches (24 après Pentecôte, 6 après l'Épiphanie ; à défalquer les occurrences). Vient ensuite le violet pour une dizaine de dimanches.

Dans certaines églises ces fêtes qui étaient jusqu'ici célébrées le dimanche sont marquées par une solennité extérieure : le décret indique dans quelle mesure la liturgie peut s'en inspirer.

*Les Questions liturgiques.*

(à suivre)

## BULLETIN DES ŒUVRES

### CAUSERIE SOCIALE

LA PAPAUTÉ

8 novembre 1859

Julien l'Apostat guerroyait chez les Perses, afin de paraître aussi grand guerrier qu'il s'estimait grand philosophe, et de restaurer la gloire militaire de l'empire en même temps qu'il relevait les autels des faux dieux. Les païens étaient pleins d'espérance, ceux du moins qui ne trouvaient pas Julien trop ridicule. L'un de ces derniers voulut s'amuser d'un chrétien qui lui parut triste. Il lui demanda ce que faisait en ce moment le Fils du Charpentier ? Le chrétien répondit : Il fait un cercueil.

Avant Julien, le Fils du Charpentier avait déjà fait beaucoup de cercueils ; depuis Julien, il en a fait beaucoup . . . Mais il y a une besogne à laquelle, de leur côté, les adversaires du Fils du Charpentier n'ont pas cessé de se livrer, et qu'il leur laisse parfois poursuivre, comme pour se donner à lui-même le loisir de prendre leur mesure. Ce continuel travail des ennemis de Jésus-Christ, c'est la démonstration de la divinité de l'œuvre par excellence de Jésus-Christ, l'Église. Néron, le premier, y a mis la main : il a arrosé, le premier, l'arbre transplanté du Calvaire. Ses successeurs l'ont imité. Julien est venu à son tour, perfectionnant toutes les anciennes méthodes. Jusqu'alors on n'avait su qu'égorger ; Julien était baptisé, il sut trahir. Ce fut un maître. Dieu lui donna deux ans. D'autres ont eu dix ans, d'autres davantage ; d'autres se perpétuant par leurs disciples, ont eu des siècles. Le cercueil a été taillé à la mesure des écoles et des nations comme à la mesure des individus. Quelle apologie de l'Église, quelle démonstration de sa divinité que le seul fait de son existence après dix-neuf siècles d'un pareil combat !

Dans cette démonstration, dans ce combat, l'épisode de l'époque présente restera célèbre. Sans rien offrir de nouveau, il porte des caractères particulièrement redoutables. Les esprits ne manquent pas, qui s'en réjouissent ou qui s'en épouvantent. Le nombre des ennemis, leur confiance qui n'est plus même de l'audace, tant ils rencontrent d'appui sur la terre et de patience au ciel, la défaillance apparente des peuples, la facilité évidente d'étouffer jusqu'au murmure, l'abondance et la perfection des engins de combat, redoutables dans les plus débiles mains, tous ces traits sont capables non pas d'éteindre, mais d'effrayer la foi. On croit voir approcher cette heure suprême où la Mère du

monde chrétien, reniée par la folie, abandonnée par l'ingratitude, nourrie d'humiliations, baignée de larmes, trempée de sang, vaincue jusque dans son amour, ne verra quasi plus de fronts où ses bénédictions puissent descendre, et devra elle-même dénoncer à son Époux irrité les parricides qui veulent lui ôter l'honneur et la vie.

... La société, de jour en jour, avec une ardeur plus effrénée, chasse Dieu de ses lois, de ses sciences, de ses arts, de ses mœurs ; elle le chasse du cœur des peuples ; le blasphème public et perpétuel est organisé comme autrefois la prière ; il y a une tendance des nations à ne pas laisser sur la terre une ombre visible du gouvernement divin, à reléguer la religion dans le rang abaissé des services publics, à ne pas lui permettre même une crainte... Nous avons donc affaire à plus forte partie que la passion ; nous avons affaire à la cécité, à la surdité, à l'orgueil inexorable et content de l'ignorance. Nous savons cela. Mais quoi ! les trois-quarts du genre humain attendent encore la bonne nouvelle du salut, sont encore assis dans les ténèbres de la mort. Du sein de ces ténèbres jaillit pour les yeux de la foi une lumière qui éclaire même les ombres dont nous sommes enveloppés, et nous avons malgré tout le pressentiment d'une victoire immense. L'humanité ne formera qu'un seul troupeau, le troupeau n'aura qu'un seul pasteur. Qui donc amènera les brebis errantes dans l'unique bercail, si ce n'est l'Église ? qui donc sera pasteur, si ce n'est Pierre ? Et comment l'Église ferail-elle ce grand ouvrage si elle était asservie, et comment Pierre tiendrait-il le sceptre dans une prison ?

Depuis qu'il a pris possession de Rome, Pierre est roi pour la durée des siècles. Les hommes, les passions, les empires se conjureront en vain contre lui, *non prævalebunt*. Il est roi, il sera roi, et l'humanité, rangée sous différents chefs, n'a plus eu et n'aura plus de roi universel que lui. Jésus-Christ a brisé ces grands empires qui mettaient le monde sous la loi d'un seul homme, et ce n'est pas la moindre grâce qu'il ait apportée au genre humain. Sur les ruines de l'empire, les nations sont nées du Christianisme, pour qu'il y eût toujours quelque part une terre fidèle à Dieu, un bras armé pour les combats de Dieu ; une arche où l'Évangile et la liberté puissent trouver un refuge. Là, Pierre règnera ; de là il reprendra ce qu'on lui avait ôté et il fera des conquêtes nouvelles. Telle fut la France aux jours de Clovis, aux jours de Pépin et de Charlemagne, et elle n'a pas encore épuisé cette bénédiction de son berceau, renouvelée dans sa jeunesse. Quand un homme reconstituera l'empire universel, quand Pierre ne sera plus roi et n'aura plus de peuple qui combatte pour lui, alors Dieu et la liberté auront quitté la terre, et rien ne tombera plus du ciel que la foudre ; mais ce sera le châtement de la

défection et non de l'ignorance. Auparavant les peuples et les rois auront été courbés, pleins de reconnaissance et d'amour, devant le pasteur de tous les peuples, roi de tous les rois.

On entend des voix qui demandent des miracles... Ceux qui demandent des miracles ne les veulent point voir. Dieu les sert à leur gré. Ils ont et ils auront ce miracle de l'invincible durée de l'Église ; miracle au milieu duquel ils vivent, dont ils sont eux-mêmes les principaux instruments, et qu'ils ne voient point. Lorsqu'on le leur montre, ils font de beaux rires ; mais il y a longtemps qu'ils rient, et l'Église subsiste, elle marche, laissant derrière elle des pierres tumulaires qui marquent la fin des plus longues et les plus fières destinées. Le miracle de son établissement s'est renouvelé bien des fois, rarement avec plus d'éclat que de nos jours. Il y a soixante-cinq ans, où était l'Église, où était son Chef, où étaient ses prêtres, où était son peuple ? On a ri beaucoup de l'Église, en ce temps-là. Elle s'est rétablie telle que nous la voyons, *sans avoir répandu d'autre sang que le sien*. Est-ce que, sincèrement, la fécondité du sang chrétien a été épuisée ? Est-ce que ce n'est plus ce sang dont parlait Tertullien, ce sang du témoignage, qui du tombeau de chaque martyr faisait le berceau d'une église ? Ceux qui le prétendent ne veulent point voir ; et si leur volontaire aveuglement ne nous faisait pitié, nous aussi nous pourrions rire. À travers leurs risées Dieu marche son pas tranquille et rapide, détruisant les obstacles, abaissant les montagnes, jetant des ponts sur la mer, ouvrant à son Église des champs nouveaux, hier encore inabordables ou encore inconnus...

LOUIS VEUILLOT.

## FAITS ET ŒUVRES

### NOUVELLE LOI DES LICENCES

À sa dernière réunion, le Conseil Central de la Croix Noire s'est demandé s'il n'y avait pas quelque chose à faire, au sujet de la nouvelle loi des licences, dont il peut être question d'un jour à l'autre, à l'Assemblée Législative.

D'après des informations puisées à de bonnes sources et communiquées au Conseil Central, la nouvelle loi des licences doit n'être que la conséquence, la conclusion du Rapport des Commissaires, qui est actuellement entre les mains des députés. Le Conseil Central a donc cru que pour le moment il n'y avait qu'à laisser porter.

Il a aussi été réglé qu'une réunion spéciale du Conseil Central aurait lieu aussitôt après l'apparition du bill, pour en prendre connaissance et voir s'il y a lieu pour le Conseil Central de faire des représentations au gouvernement, ou d'en faire faire par les conseils locaux.

Voici que les journaux nous parlent de démarches faites par plusieurs paroisses auprès de leurs députés respectifs, pour que ceux-ci travaillent à amener le gouvernement à modifier la loi des licences, suivant les recommandations des commissaires, surtout celles qui ont trait à la vente C. O. D.

Sans vouloir blâmer le moins du monde ces démarches, nous tenons à faire remarquer que le Conseil Central a l'œil ouvert et, s'il en est besoin, fera connaître au gouvernement le sentiment de ses sections locales. Les bulletins trimestriels nous tiennent au courant des réformes désirées. Et de même que nous nous sommes fait un devoir de soumettre nos informations aux commissaires, de même sommes-nous décidés à les porter à la connaissance du gouvernement, si le besoin s'en fait sentir.

En attendant, faisons des vœux pour que la nouvelle loi soit ce que la souhaitent les Ligues Antialcooliques et les Sociétés de Tempérance de la Province.

#### UN BON COMITÉ PAROISSIAL

Tel sera, nous n'en voulons pas douter, celui qu'on vient de fonder à Saint-Samuel dans le comté de Beauce. On a eu le soin d'en assurer la pleine efficacité, en organisant tout de suite ce comité paroissial d'action sociale catholique avec le double élément qui doit composer une association de ce genre : section des hommes et section des dames, mises sur pied du même coup, dès le début.

C'est une initiative fort heureuse, et un modèle qui mérite d'être suivi. Saint-Samuel est bien, si nous ne faisons erreur, la première paroisse du diocèse de Québec à se donner le mérite d'une pareille fondation.

La section des dames du Comité paroissial de l'A.S.C., à Saint-Samuel de Beauce, se compose de trente-deux membres fondateurs, dont la secrétaire est Mme (Dr) Eugène Gauthier. La section des hommes, de son côté, débute avec vingt-neuf membres, et M. Maxime Bégin en est le secrétaire.

Nous félicitons bien cordialement les généreux fidèles de Saint-Samuel, ainsi que leur digne pasteur, pour le superbe mouvement d'ensemble au service de la cause catholique. Et nous partageons tout à fait leur belle confiance que leur vaillante organisation donnera bien vite de consolants résultats : ce que nous leur souhaitons.



LES  
**PRÉVOYANTS DU CANADA**

**ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - \$500,000.00.

Actif du Fonds de Pension le  
30 septembre 1913 - \$385,034.72

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1913

|               | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>[Actifs] | PENSIONS | ACTIF        |
|---------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909          | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910          | 149      | 8,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911          | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912          | 294      | 19,326                  | 39,211   | 284,355.82   |
| 30 sept. 1913 | 338      | 23,189                  | 45,007   | 385,034.72   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : EDIFICE "DOMINION"  
126, ST-PIERRE, QUÉBEC.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

## STATUES

PRIX  
BAS

*Nous avons toujours un assortiment étendu de statues religieuses.*

*Nous nous occupons aussi et spécialement de*

**DÉCORATION D'ÉGLISES.**

**ALYRE PREVOST, SCULPTEUR 26, St-Stanislas, Québec.**

## LES DÉCRETS DU PREMIER CONCILE PLENIER DE QUÉBEC

Reliure en percaline, gaufrés aux armes de Pie X. . \$2.50

Reliure en chagrin, 1er choix, tranche rouge, ornement doré..... \$5.50

**L'ACTION SOCIALE LIMITÉE**

103, RUE SAINTE-ANNE, QUÉBEC.

QUOTIDIEN  
\$3.00 par année.

HEBDOMADAIRE  
\$1.00 par année.

# L'ACTION SOCIALE

Journal publié à Québec pour la défense  
des droits catholiques et nationaux.

**BON PLACEMENT POUR L'ANNONCEUR.  
GUIDE PRATIQUE POUR LE CLIENT.**

IMPRESSIONS ET RELIURE, FACTURES-  
ETATS DE COMPTES, EN-TÊTES DE  
LETTRES, LIVRES, BLANCS, INDEX,  
PROGRAMMES, CARTES, FEUILLES  
MOBILES, ETC., ETC.

Tout ouvrage d'impression ou de reliure est soigneusement  
surveillé.

**103, rue Sainte-Anne, 103**

TÉLÉPHONE 3131.

**QUEBEC, Can.**



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES  
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

**P. C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMETRISTE  
**40, RUE DE LA FABRIQUE**

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

## F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nickleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### AUX COMMUNAUTES ET AUX FABRIQUES

FABRICATION ET  
VENTE de CIERGES  
fabriqués suivant les  
règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - - QUÉBEC

## J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

## LOUIS VEUILLOT

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Correspondance. 8 vols in-8... 12.00<br/>           Ça et Là. 2 vols in-12... 2.00<br/>           Le Parfum de Rome. 2 vols in-12... 1.75<br/>           Les Odeurs de Paris. 1 vol. in-12... 1.00<br/>           Les Livres - Penseurs. 1 vol. in-12... 0.85<br/>           Historiettes et Fantaisies. 1 v. in-12... 0.85<br/>           La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. 1 volume... 1.00<br/>           La Guerre et l'homme de Guerre. 1 volume... 0.85<br/>           Le Droit du Seigneur au Moyen-Âge. 1 volume... 0.85<br/>           Corbin et d'Aubecourt. 1 volume in-12... 0.50<br/>           Le même, édition illustrée... 0.25</p> | <p>Les Coulevres. 1 vol. in-12... 0 50<br/>           Vie de la Mère Anne-Séraphine Boulier. 1 volume in-12... 0.50<br/>           L'Honnête Femme. Préface de Jules Lemaitre. 1 vol. in-12 0.85<br/>           Cara. Poème. in-12 carré... 1.00<br/>           Agnès de Lovens. 1 v. in-8 ill... 0.40<br/>           Rome et Lorette. 1 v. in-8 ill... 0.40<br/>           Les Pèlerinages de la Suisse. 1 volume in-8 illustré... 0.40<br/>           Derniers Mélanges (1872-1877). 4 vols. in-8, \$6.00. Chaque volume se vend séparément... 1.50<br/>           Lettres à Mlle Charlotte de Grammont. 1 volume in-12. 0.85<br/>           Pages choisies. Avec introduction, critique d'Antoine Albalat. 1 volume... 0.85</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND  
 D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ————

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
 GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
 Livres de prix:

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré, adressé sur demande

MAISON FONDÉE EN 1862

## O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

---

## PICARD & DUQUET

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

### Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

**MESSIEURS LES MEMBRES  
DU CLERGÉ**

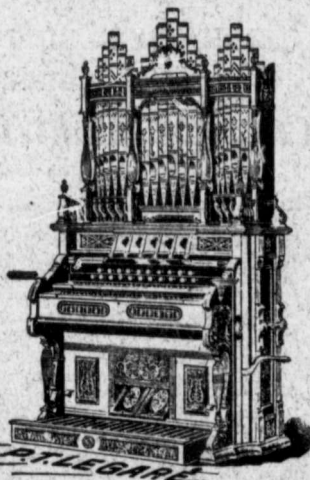
sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

**P. T. LEGARÉ LTÉE.**

273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





**La Compagnie Gauthier & Frère**  
 INCORPORÉE  
**PEINTRES - DECORATEURS**

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Québec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES À QUÉBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR No 801, rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479, rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

### SUCCURSALES À LÉVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIR, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LÉVIS RUE EDEN.

### BANQUES A DOMICILE

Ne pas oublier que LA CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leurs petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.